

## Conseil municipal du 23 mars 2018

DEPARTEMENT DU FINISTERE

Mairie de  
**P O U L D R E U Z I C**  
29710

**Téléphone** : 02.98.54.40.32  
**Télécopie** : 02.98.54.77.33  
**E-Mail** : mairie@pouldreuzic.bzh

### Compte-rendu de la séance du conseil municipal

L'an Deux Mil dix-huit, le 23 mars à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe Ronarc'h Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2018

Présents : Monsieur Philippe Ronarc'h, Madame Michelle Burel, Monsieur Hervé Le Coz, Madame Nelly Vivien Monsieur Claude Donnadiou, Monsieur Didier Bodéan, Madame Christelle Guezengar, Monsieur Jean Pierre Kersalé, Madame Alexandra Mazéas, Monsieur Pérennou Patrick, Madame Claudie Simon, Monsieur Guy Andro, Monsieur Jean Luc Calvez, Madame Michèle Calloc'h.

#### Absents excusés :

Madame Armelle Ronarc'h qui donne procuration à Monsieur Claude Donnadiou  
Monsieur Bernard Le Goff qui donne procuration à Monsieur Jean Pierre Kersalé  
Madame Monique Kerveillant qui donne procuration à Madame Michèle Calloc'h  
Madame Josée Jolivet qui donne procuration à Monsieur Patrick Pérennou

#### Absent :

Monsieur Eric Bourdon

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Alexandra Mazéas a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire évoque le compte-rendu du conseil du 4 décembre 2017 et demande s'il y a des observations. Monsieur Patrick Pérennou émet deux remarques :

- le mot « mécontentement » n'est pas adapté.
- aucune observation concernant la concertation et la mise à disposition du public du dossier concernant le lotissement îlot cœur de bourg ne figure sur le site internet de la commune. Il lui est répondu que, comme il n'y a ni avis, ni remarque, l'insertion sur le site n'a pas semblé nécessaire.

Pas d'autres remarques : le compte-rendu du 4 décembre 2017 est approuvé.

### **Objet : délibération n°00001/2018 – approbation du compte de gestion du lotissement îlot cœur de bourg pour l'année 2017**

Monsieur Jean Pierre Kersalé présente ce dossier.

Monsieur Patrick Pérennou fait remarquer qu'il n'y a pas eu de commission de finances avant ce conseil municipal et c'est la raison pour laquelle il s'abstient (vote identique pour la personne qui lui a donné procuration).

Après délibération, Le Conseil Municipal, à la majorité (16 voix pour, 2 abstentions)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que toutes les opérations sont justifiées,  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Objet : délibération n°00002/2018 – Election du Président de séance pour le vote du compte administratif 2017 du lotissement îlot cœur de bourg**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la candidature de Monsieur Jean Pierre Kersalé qui présidera la séance du compte administratif 2017 du lotissement îlot cœur de bourg.

**Objet : délibération n°00003/2018 –Vote du compte administratif 2017 du lotissement îlot cœur de bourg**

Monsieur Jean Pierre Kersalé présente le compte administratif 2017 du lotissement îlot cœur de bourg qui comporte trois écritures :

2 écritures en dépenses de fonctionnement pour un montant de 716,62 €

1 écriture en recettes de fonctionnement pour un montant de 66 500 €

Et fait apparaître un résultat de fonctionnement d'un montant de 65 783,38 €

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Patrick Pérennou fait remarquer qu'il n'y a pas eu de commission de finances avant ce conseil municipal et c'est la raison pour laquelle il s'abstient (vote identique pour la personne qui lui a donné procuration).

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (15 voix pour, 2 abstentions), approuve le compte administratif 2017 du lotissement îlot cœur de bourg

**Objet : délibération n°00004/2018– approbation du compte de gestion de la commune pour l'année 2017**

Monsieur Jean Pierre Kersalé présente ce dossier.

Monsieur Patrick Pérennou fait remarquer qu'il n'y a pas eu de commission de finances avant ce conseil municipal et c'est la raison pour laquelle il s'abstient (vote identique pour la personne qui lui a donné procuration).

Après délibération, Le Conseil Municipal, à la majorité (16 voix pour, 2 abstentions)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont justifiées,  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

## Conseil municipal du 23 mars 2018

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Objet : délibération n°00005/2018 – Election du Président de séance pour le vote du compte administratif 2017 de la commune**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la candidature de Monsieur Jean Pierre Kersalé qui présidera la séance du compte administratif 2017 de la commune.

\*\*\*\*\*

### **Objet : délibération n°00006/2018 –Vote du compte administratif 2017 de la commune**

Monsieur Jean Pierre Kersalé présente le compte administratif 2017 de la commune.

Il donne lecture des chiffres section par section, puis chapitre par chapitre.

Un dossier comprenant des explications et des commentaires agrémentés de diagrammes a été remis en séance par Monsieur Jean Pierre Kersalé.

Ce document complète celui envoyé par mail avec la convocation. Il donne, entre autres, lecture du coût d'un repas (concerne uniquement l'alimentaire) qui continue à baisser.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

| Chapitre | Libellé des recettes                           | CA 2017        |
|----------|--|----------------|
| 10       | Dotations, fonds divers et réserves            | 108 016,15 €   |
| 1068     | Excédents de fonctionnement capitalisés        | 222 697,68 €   |
| 13       | Subventions d'investissement                   | 486 911,54 €   |
| 27       | Autres immobilisations financières             | 400,00 €       |
| 040      | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 219 811,28 €   |
| 001      | Excédent d'investissement reporté              | 210 708,84 €   |
|          | TOTAL  | 1 248 545,49 € |

| Chapitre | Libellé des dépenses                       | CA 2017      |
|----------|--|--------------|
| 10       | Reprise sur apports, dotations et réserves | 67 844,50 €  |
| 13       | Subvention investissement                  | 66 500,00 €  |
| 16       | Emprunts et dettes assimilées              | 460 210,88 € |
| 20       | Immobilisations incorporelles (sauf 204)   | 18 103,88 €  |
| 204      | Subventions d'équipement versées           | 89 418,69 €  |
| 21       | Immobilisations corporelles                | 249 514,69 € |
|          | TOTAL                                      | 951 592,44 € |

#### SECTION FONCTIONNEMENT

| Chapitre | Libellé des recettes                | CA 2017        |
|----------|-------------------------------------|----------------|
| 013      | Atténuations de charge              | 5 345,75 €     |
| 70       | Produits des services du domaine    | 197 428,00 €   |
| 73       | Impôts et taxes                     | 966 502,06 €   |
| 74       | Dotations et participations         | 353 962,01 €   |
| 75       | Autres produits de gestion courante | 32 643,16 €    |
| 76       | Produits financiers                 | 8,36 €         |
| 77       | Produits exceptionnels              | 172 135,87 €   |
| 002      | Excédents antérieurs reportés       | 65 486,78 €    |
|          | TOTAL                               | 1 793 511,99 € |

## Conseil municipal du 23 mars 2018

| Chapitre | Libellé des dépenses                           | CA 2017               |
|----------|--|-----------------------|
| 011      | Charges à caractère général                    | 420 260,00 €          |
| 012      | Charges de personnel                           | 608 451,53 €          |
| 014      | Atténuation de produit                         | 577,00 €              |
| 65       | Autres charges de gestion courante             | 182 126,25 €          |
| 66       | Charges financières                            | 31 189,05 €           |
| 042      | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 219 811,28 €          |
|          | <b>TOTAL</b>                                   | <b>1 462 415,11 €</b> |

|  | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|--|----------------|----------------|
| Recettes réalisées en 2017                                       | 1 037 836,65 € | 1 728 025,21 € |
| Dépenses réalisées en 2017                                       | 951 592,44 €   | 1 462 415,11 € |
| Résultat de l'exercice 2017                                      | 86 244,21 €    | 265 610,10 €   |
| Résultat de clôture après reprise du résultat de clôture de 2016 | 296 953,05 €   | 331 096,88 €   |

Monsieur Patrick Pérennou fait remarquer qu'il n'y a pas eu de commission de finances avant ce conseil municipal et c'est la raison pour laquelle il s'abstient (vote identique pour la personne qui lui a donné procuration). Madame Michèle Calloc'h fait la même observation et s'abstient (vote identique pour la personne qui lui a donné procuration). Monsieur Jean Pierre Kersalé dit que depuis celle organisée le 23 novembre 2017, les chiffres ont peu évolué. Madame Alexandra Mazéas précise que les dernières écritures d'investissement sont effectuées avant le 15 décembre.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (13 voix pour, 4 abstentions), approuve le compte administratif 2017 de la commune.

### **Objet : délibération n°00007/2018 – cession d'un délaissé à Méot**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que Monsieur Monvoisin souhaite acquérir une petite route, en impasse, située en zone N du P.L.U et longeant les parcelles B1153 (à droite) et B173 et B970 (à gauche) qui lui appartiennent.

L'avis des Domaines, en date du 4 décembre 2017, fait apparaître une valeur vénale de 1€/m<sup>2</sup>.

Cette route est actuellement dégradée, elle serait à refaire et occasionnerait des frais.

Monsieur le Maire propose de lui céder cette route au prix de 4€/m<sup>2</sup>. Tous les frais concernant cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur cette cession et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette vente.

### **Objet : délibération n°00008/2018 – cession d'un délaissé à Bel-Air**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que Madame Maéva Jaouen et Monsieur Guewenn Lagadic souhaitent acquérir une bande de terrain, située en zone Ub du P.L.U et se trouvant entre les parcelles bâties ZM 34, 86 et 95 pour une surface estimée de 125m<sup>2</sup>. Elle longe leurs parcelles cadastrées ZM95 ET ZM88.

L'avis des Domaines, en date du 14 juin 2017, fait apparaître une valeur vénale de 15€/m<sup>2</sup>. Les riverains ont donné leur accord. Monsieur le Maire propose de leur céder cette route au prix de 7€/m<sup>2</sup>, ce qui permettra de valoriser leur terrain et de tenir compte qu'il ne pourrait en aucun cas être construit quoi que ce soit sur cette seule bande de terrain.

Tous les frais concernant cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur cette cession et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette vente.

**Objet : délibération n°00009/2018 – vente de la parcelle ZM314 rue des cormorans**

Monsieur le Maire donne lecture de l'avis des Domaines, en date du 12 mars 2018, concernant la parcelle ZM314 : terrain à bâtir, viabilisé, ayant une façade sur la rue des cormorans et une autre sur un chemin de terre. Il s'agit d'une parcelle en herbe et arborée, close par un grillage. La valeur vénale est déterminée à 35€ le m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix à 27 265 €.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- 1) Fixe le prix à 27 265 €
- 2) Autorise Monsieur le Maire, ainsi que Monsieur l'Adjoint aux finances ou Madame l'Adjointe chargée de l'urbanisme, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et dit que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

**Objet : délibération n°00010/2018 – Modalités de régularisation de cessions gratuites de parcelles à la commune (route de Laraon)**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que Monsieur Henri Vigouroux avait donné son accord pour la cession de deux bandes de terrain nécessaires pour l'élargissement de la route de Laraon.

La parcelle B1106, d'une contenance de 331m<sup>2</sup>, rappelée dans l'autorisation de construire délivrée le 4 février 1977 à Monsieur Michel Boedec, a fait l'objet d'un document d'arpentage établi en 1976 mais aucun acte n'a été rédigé. Cette parcelle appartient donc toujours aux héritières de Monsieur Henri Vigouroux : Madame Josette Boedec et Madame Marie-Claude Plouzenec.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- 1) Donne son accord et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette régularisation,
- 2) Dit que tous les frais liés à cette cession gratuite seront à la charge de la commune,
- 3) Donne mandat au Centre de Gestion du Finistère aux fins de rédaction de l'acte administratif correspondant,
- 4) Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette cession gratuite.

**Objet : délibération n°00011/2018 – Modalités de régularisation de cessions gratuites de parcelles à la commune (route de Laraon)**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que Monsieur Henri Vigouroux avait donné son accord pour la cession de deux bandes de terrain nécessaires pour l'élargissement de la route de Laraon.

La parcelle B1197p, d'une contenance de 210m<sup>2</sup>, est mentionnée dans le document d'arpentage établi le 7 novembre 2017 mais aucun acte n'a été rédigé. Cette parcelle appartient donc toujours aux héritières de Monsieur Henri Vigouroux : Madame Josette Boedec et Madame Marie-Claude Plouzenec.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- 1) Donne son accord et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette régularisation,
- 2) Dit que tous les frais liés à cette cession gratuite seront à la charge de la commune,
- 3) Donne mandat au Centre de Gestion du Finistère aux fins de rédaction de l'acte administratif correspondant,
- 4) Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette cession gratuite.

**Objet : délibération n°00012/2018 – Modalités de location de l'ancienne classe dans la cour de la mairie**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que ce local peut être loué à Madame Gaëlle Besse qui souhaiterait produire et vendre des savons bio.

Il propose de fixer le loyer à 200 euros + charges à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

C'est un coup de pouce pour permettre à cette personne de se lancer.

Il fait appel aux propriétaires de « vitrines » vides et les incite à faire confiance aux personnes qui veulent s'installer.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

**Objet : délibération n°00013/2018 – demande de subvention - REDADEG**

Monsieur le Maire propose de participer à la REDADEG en faisant l'acquisition d'un kilomètre à 200 €. Cette 6<sup>ème</sup> édition aura lieu du 4 au 12 mai. Elle traversera la commune le samedi 5 mai vers 8h00.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire et dit que la somme sera inscrite au budget primitif.

**Objet : délibération n°00014/2018 – Participation aux dépenses du RASED (réseau d'aides aux élèves en difficultés du Cap Sizun et du Haut Pays Bigouden)**

Madame Nelly Vivien présente ce dossier. Les enseignantes du RASED ont fait auprès de la mairie de Plozévet une demande de budget exceptionnel pour l'acquisition d'un test psychologique (test WISC V). Ce réseau est rattaché à l'école publique de Plozévet. La commune de Plozévet réclamera à chaque commune le montant de sa quote-part. Pour Pouldreuzic, cette somme s'élève à 280 euros.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 280 euros (correspondant au nombre d'enfants) et dit que cette somme sera inscrite au budget primitif.

**Objet : délibération n°00015/2018 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer la convention tripartite à intervenir avec le Diocèse de Quimper et des organisateurs à la Chapelle de Penhors**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que deux organisateurs souhaitent intervenir à la Chapelle de Penhors :

24 juillet 2018 à 21h00 concert organisé par Duo Arrin  
3 août 2018 à 21h00 concert organisé par Monsieur Christian Le Delezir

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions.

**Objet : délibération n°00016/2018 – renouvellement du contrat de prestations de service avec l'ESAT de Landudec du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de renouvellement de la convention de prestations de service à intervenir entre la commune de POULDREUZIC et l'ESAT de LANDUDEC pour l'entretien des espaces verts de la commune pour un montant annuel de 8 411,69 € TTC, soit 700,97 € par mois.

Cette somme comprend

- Tontes gazon avec ramassage pour 7 138,38 €
- Tailles haies et tailles diverses pour 173,31 €
- Tontes à Lababan (10 passages par an) pour 1 100 €

Les déchets verts sont ramassés et déposés à la déchetterie.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce renouvellement de contrat.

**Objet : délibération n°00017/2018 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer l'avenant de prolongation d'objectifs et de financement pour l'ALSH extrascolaire**

Madame Nelly Vivien propose aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant qui porte exclusivement sur la durée de celle-ci et qui la prolonge d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2018.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**Objet : délibération n°00018/2018 - Dénomination de voie**

Madame Michelle Burel présente ce dossier.

La numérotation entreprise depuis 2016 par les quartiers de Laraon, Kergreis et Trégonéter, s'est poursuivie en 2017 par Saoudua, Menrez Phuez, Leurzon, Runevez, Scuer, Ty Keles, Méot, Brancou Bras, Pont Guennou, Morvé et en 2018 par Mesmeur (jusqu'à Kérudalem), Pendreff, Palud Gourinet et autour de la Chapelle.

Il est proposé de donner :

- 1) au chemin rural dit de Penhors, le nom de route de la Chapelle (plan joint)
- 2) à la parcelle ZT 144, le nom de parking Ty Bout (plan joint)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

**Objet : délibération n°00019/2018 – lutte contre les mérules et autres parasites xylophages**

Monsieur le Maire explique que la commune doit demander son maintien en zone de vigilance et qu'une délibération est nécessaire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide le maintien de la commune en zone de vigilance pour la lutte contre les mérules et autres parasites xylophages.

**Objet : délibération n°00020/2018 – Modification des statuts de la CCHPB**

Monsieur le Maire propose de valider les modifications approuvées en conseil communautaire en date du :

**1) 18 décembre 2017 :**

Ajout aux statuts au titre des compétences facultatives : compétences liées au grand cycle de l'eau en vue de l'atteinte des objectifs environnementaux :

- la maîtrise des eaux de ruissellement et la lutte contre l'érosion des sols,
- la lutte contre la pollution,
- la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

**2) 8 mars 2018**

Inscription dans les statuts de la compétence assainissement – collectif et non collectif – en compétence facultative et report de ce fait de l'exercice de la compétence eaux pluviales à 2020.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces modifications telles que proposées.

**Objet : délibération n°00021/2018 – Règlement intérieur du restaurant scolaire, des accueils périscolaire et extrascolaire.**

Madame Nelly Vivien demande aux conseillers municipaux s'ils valident ce règlement (joint) dont ils ont reçu le projet par mail. Aucune demande de modification n'est faite.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce règlement intérieur du restaurant scolaire, des accueils périscolaire et extrascolaire à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

**AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des demandes de subventions en cours :

- 1) Auprès de la Ligue de Football au titre du FAFA (fonds d'aide au football amateur) pour la réalisation de la main courante au stade, devis HT : 21 044,77 €
- 2) Auprès de l'Agence de l'Eau (maximum possible 60% du HT) et du Conseil Départemental du Finistère (maximum possible 20% du HT) pour la réalisation du schéma directeur des eaux pluviales, devis HT 18 200 € - candidat retenu : LABOCEA.
- 3) Auprès de la CAF du Finistère pour des achats en investissement (matériels de rangement et mobilier, tricycles et trottinettes) : devis HT 2017,73 € et en fonctionnement (jeux et divers) devis HT 646,90 €.

Pas de réponse pour la demande de DETR faite en décembre pour les travaux 15 rue de la mairie.

Monsieur le Maire a demandé qu'une réunion publique soit organisée par le cabinet LE ROY-GOURVENNEC-PRIEUR, le 22 mai. Elle aura pour objet des informations sur le P.L.U (plan local d'urbanisme) et les raisons de la mise en œuvre d'une révision.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Loïc Kerloc'h est recruté à compter du 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 30 novembre, en détachement, et qu'il aura pour missions, entre autres, le réaménagement des espaces verts autour du terrain de pétanque, au bourg, et autour de la mairie.

Les séjours de l'été de l'Accueil de Loisirs sans hébergement sont évoqués. Ils seront organisés comme l'an passé avec Plozévet :

Du 18 au 20 juillet à Treffiagat pour les 5-7 ans

Du 23 au 27 juillet à Treffiagat, pour les 7-11 ans

Du 20 au 24 août à Pentrez, pour les enfants de 7-11 ans.

Avant de conclure le conseil municipal, Monsieur le Maire fait un discours.

« Chers élus,

En ce 23 mars 2018, voilà heure pour heure, jour pour jour, à l'heure où je prends la parole devant vous, quatre ans que nous avons été désignés pour gérer la commune.

C'est avec beaucoup d'émotion que je m'adresse à vous ce soir.

Quatre ans, déjà, quatre ans que nous gérons Pouldreuzic avec passion détermination, fierté et rigueur, dans l'intérêt de tous ses habitants.

Depuis quatre ans notre action municipale a été guidée par la seule volonté de répondre aux défis et aux enjeux qui se présentent à nous.

Il nous a fallu imaginer l'avenir de notre commune en consolidant le vivre ensemble et le bien vivre à Pouldreuzic dans un contexte économique difficile.

Nous avons donc, malgré une baisse conséquente des dotations de 123 000 euros, démontré qu'il est possible de gérer avec prévoyance et discernement des finances locales contraintes, sans trop augmenter les impôts, en maintenant la dette par habitant et en engageant des investissements structurants ambitieux.

Nous l'avons fait, nous avons pris des engagements clairs, nous les tenons et avons faits les efforts nécessaires afin de créer une dynamique incontestable.

Je pense pouvoir vous dire que l'image de la commune change, elle se métamorphose et met le cap sur la modernité en affirmant le caractère de son territoire.



## Conseil municipal du 23 mars 2018

Je ne souhaite pas faire une liste à la Prévert de nos réalisations ou actions. Vous les connaissez. Mais, je ne peux m'empêcher de vous en citer. Notre bilan de ces quatre ans est beau et nous devons être satisfaits du travail que nous avons accompli :

- Construction d'un centre de secours, d'une école,
- Déconstruction-dépollution, réhabilitation d'une friche qui était un caillou dans notre chaussure et dont nous avons fait un atout de développement
- Réhabilitation des anciens locaux de l'école,
- Aménagement du parvis de l'église, d'un galochodrome,
- Réaménagement du stade
- Aménagement, sécurisation, fleurissement, embellissement des espaces du Bourg, Penhors, Lababan
- Enfouissement des réseaux, arrivée du très haut débit,
- Développement de la sécurisation du parc informatique, etc....

Nous avons accompagné les associations, proposé de nouveaux locaux ce qui doit leur donner une nouvelle dynamique et qui leur permettra d'avoir une attractivité auprès de la population.

Le CCAS a diversifié ses actions et renforcé ses liens avec la population

La culture, les animations, forum et réunions publiques ont fleuri durant ses 4 ans avec toujours un grand succès ; notre commune est devenue un carrefour incontournable de l'ouest Cornouaille.

La location de salle, un grand succès, permet une recette

Nous avons soutenu les commerçants et artisans de la commune, **plus de 130 000 euros d'achats, de travaux, en 2017.**

Ce soir je pense pouvoir vous dire que nos efforts ont payé.

**L'attractivité de la commune est en marche. Les voyants sont aux verts. J'affirme que tout est dû aux actions volontaristes que nous menons.**

- Augmentation de la population autour de 2% : 2181 habitants
- Le nombre d'enfants scolarisés sur la commune est en forte augmentation : plus 8%
- Les dossiers d'urbanisme n'ont jamais été aussi nombreux.
- Trois médecins viennent de s'installer sur la commune
- Plusieurs artisans viennent de s'installer, les établissements se vendent etc.....
- Des projets commerciaux vont aboutir

Nous devons être fiers heureux des actions que nous avons menées, car tant de chose restent à faire pour nos concitoyens.

**2018-2020, nous restons mobilisés et dans l'action**

- La révision du PLU sera le gros morceau
- La sécurisation des entrées de bourg,
- L'aménagement du carrefour route de quimper-route de Plozévet
- La revitalisation des vitrines toujours fermées
- L'électrification de Penhors, la restauration des retables de la chapelle.
- La modernisation de la mairie
- L'assainissement route de la mer
- La réorganisation et valorisation de la maison Pierre Jakez Hélias

Merci de votre engagement pour Pouldreuzic, je sais pouvoir compter sur vous.

Je remercie également les membres du personnel qui nous accompagnent ainsi que les journalistes qui relaient nos actions et à leur manière contribuent à dynamiser notre belle commune. »

Prochain conseil municipal : 12 avril

Commission des finances : 9 avril

## Conseil municipal du 23 mars 2018

Tandis que Monsieur le Maire annonce la clôture de la séance du conseil, Monsieur Patrick Pérennou demande qu'elle est sa position dans le groupe.

### Récapitulatif des délibérations

**délibération n°00001/2018** – Approbation du compte de gestion du lotissement îlot cœur de bourg pour l'année 2017

**délibération n°00002/2018** – Election du Président de séance pour le vote du compte administratif 2017 du lotissement îlot cœur de bourg

**délibération n°00003/2018** – Vote du compte administratif 2017 du lotissement îlot cœur de bourg

**délibération n°00004/2018** – Approbation du compte de gestion de la commune pour l'année 2017

**délibération n°00005/2018** – Election du Président de séance pour le vote du compte administratif 2017 de la commune

**délibération n°00006/2018** – Vote du compte administratif 2017 de la commune

**délibération n°00007/2018** – Cession d'un délaissé à Méot

**délibération n°00008/2018** – Cession d'un délaissé à Bel-Air

**délibération n°00009/2018** – Vente de la parcelle ZM314 rue des cormorans

**délibération n°00010/2018** – Modalités de régularisation de cessions gratuites de parcelles à la commune (route de Laraon)

**délibération n°00011/2018** – Modalités de régularisation de cessions gratuites de parcelles à la commune (route de Laraon)

**délibération n°00012/2018** – Modalités de location de l'ancienne classe dans la cour de la mairie

**délibération n°00013/2018** – Demande de subvention - REDADEG

**délibération n°00014/2018** – Participation aux dépenses du RASED (réseau d'aides aux élèves en difficultés du Cap Sizun et du Haut Pays Bigouden)

**délibération n°00015/2018** – Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer la convention tripartite à intervenir avec le Diocèse de Quimper et des organisateurs à la Chapelle de Penhors

**délibération n°00016/2018** – Renouvellement du contrat de prestations de service avec l'ESAT de Landudec du 1er avril 2018 au 31 mars 2019

**délibération n°00017/2018** – Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer l'avenant de prolongation d'objectifs et de financement pour l'ALSH extrascolaire

**délibération n°00018/2018** – Dénomination de voie

**délibération n°00019/2018** – Lutte contre les mérules et autres parasites xylophages

**délibération n°00020/2018** – Modification des statuts de la CCHPB

**délibération n°00021/2018** – Règlement intérieur du restaurant scolaire, des accueils périscolaire et extrascolaire